Les 26 et 27 septembre 2019, 110 candidats ont participé au hackathon sur les erreurs médicamenteuses, organisé par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), le Collège de la médecine générale (CMG) et l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).

Regroupés en 18 équipes, étudiants en médecine et en pharmacie, élèves infirmiers et élèves ingénieurs de l'Ecole supérieure d'Ingénieurs Paris-Est Créteil (ESIPE-Créteil) ont planché pendant 30 heures non-stop sur des services ou applications numériques innovants pour les patients, les professionnels de santé, les établissements de santé et les autorités publiques.

A partir des données de la base erreurs médicamenteuses de l'ANSM, les projets devaient relever un des trois défis lancés**; faciliter la déclaration des cas d'erreurs médicamenteuses ; aider à l'analyse des déclarations ; informer les professionnels de santé et les patients** , avec l'objectif commun de prévenir les erreurs médicamenteuses en ville ou à l'hôpital

Les participants étaient accompagnés de mentors de l'ANSM, des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) et l'ASIP-santé mais aussi de médecins généralistes, de pharmaciens, et de représentants d'associations de patients ainsi que de jeunes entreprises qui ont apporté leur expérience.

A l'issue du challenge, 9 équipes lauréates ont été présélectionnées par des jurys intermédiaires composés de membres aux origines pluridisciplinaires (médecins, associations de patients, CRPV, ASIP-santé, ANSM et UPEC).

Le grand Jury, dont les membres étaient le président de l'UPEC, le président du CMG, le directeur général de l'ANSM ainsi que des représentants des associations de patients, du réseau français des CRPV, de la Direction générale de la santé, de la Haute Autorité de santé, de la CNAM, de la DREES[1] et d'ETALAB[2] a établi un classement des 3 meilleurs projets et récompensé les lauréats. La valeur totale des prix était de 12 000€.

Premier prix : "projet QRShare"

destiné à intégrer un QR code sur l'ordonnance du patient qui contient toutes les informations de l'ordonnance. Cet outil sécurise la dispensation et facilite la déclaration tout en sensibilisant le patient à la déclaration des erreurs médicamenteuses.

Le pharmacien aura à scanner le QR code permettant de vérifier la cohérence entre la prescription et la délivrance. En cas de survenue d'une erreur médicamenteuse, le patient scanne le QR code et est directement redirigé vers le formulaire pré-rempli du portail de signalement *signalement.social-sante.gouv.fr*

Les étudiants récompensés sont Damien Baraton (étudiant SI[3]), Albane Mizes (étudiante en pharmacie), Yann Ouhib (étudiant SI), Rachid Zeghlache (étudiant ITS
[4]
), Maxime Faure (étudiant ISBS
[5]
). Le projet répond au défi « faciliter la déclaration».

Deuxième prix : "projet Symbiosis"

destiné à augmenter le nombre de déclarations en provenance des patients et des professionnels de santé. Le projet mise sur l'exploitation d'une nouvelle source de recueil, la base de données SICAP des Centres antipoison et de toxicovigilance.

L'outil Symbiosis effectue la sélection et l'extraction automatisée des cas d'erreurs médicamenteuses vers la base nationale de pharmacovigilance, puis vers la base des erreurs médicamenteuses *via* un tri de pertinence fondé sur un algorithme développé à partir de trois critères (gravité, fréquence, type de population). Gage de qualité des données, Symbiosis offre une interface de validation des erreurs médicamenteuses recueillies dédiée aux Centres régionaux de pharmacovigilance.

Les étudiants récompensés sont Quentin Fleck (étudiant ISBS), Lucie Garcin (étudiante en médecine générale), Philippe Munier (étudiant en soins infirmier), Thomas Robertson (étudiant en pharmacie), Marc Rouy-Beltran (étudiant ISBS).

Le projet répond aux défis "faciliter la déclaration" et "aider à l'analyse".

Troisième prix : "projet AlertMed"

destiné à simplifier la déclaration par les professionnels de santé et les patients *via* une application mobile à assistance vocale et un chatbot. L'application propose un formulaire de déclaration superposable à celui du portail de signalements *signalement.social-sante.gouv.fr* et la possibilité de suivre l'avancée du signalement.

Les étudiants récompensés sont Daniel Harroch (étudiant SI), Stéphane Joubert (étudiant ITS), Meriem Khalfaoui (étudiante ISBS), Axel Nkolo (étudiant SI), Yves Wong (étudiant ISBS).

Le projet répond aux défis "faciliter la déclaration" et "faciliter l'information des professionnels de santé et des patients".

[1] DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère des Solidarités et de la Santé

[2] ETALAB : mission de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), service du Premier Ministre.

[3] Etudiant SI : Ingénierie Systèmes d'Information [4] EtudiantÂÂ ITSÂÂ : Ingénierie et Technologies pour la Santé

[5] Etudiant ISBS : Spécialité biomédicale et santé.

Les 26 et 27 septembre 2019, 110 candidats ont participé au hackathon sur les erreurs médicamenteuses, organisé par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), le Collège de la médecine générale (CMG) et l'Université Paris-Est Créteil (UPEC).

Regroupés en 18 équipes, étudiants en médecine et en pharmacie, élèves infirmiers et élèves ingénieurs de l'Ecole supérieure d'Ingénieurs Paris-Est Créteil (ESIPE-Créteil) ont planché pendant 30 heures non-stop sur des services ou applications numériques innovants pour les patients, les professionnels de santé, les établissements de santé et les autorités publiques.

A partir des données de la base erreurs médicamenteuses de l'ANSM, les projets devaient relever un des trois défis lancésÂÂ **ÂÂ faciliter la déclaration des cas d'erreursÂÂ médicamenteuses ; aider à l'analyse des déclarationsÂÂ ; informer les professionnels de santé et les patients**, avec l'objectif commun de prévenir les erreurs médicamenteuses en ville ou à l'hôpital

Les participants étaient accompagnés de mentors de l'ANSM, des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) et l'ASIP-santé mais aussi de médecins généralistes, de pharmaciens, et de représentants d'associations de patients ainsi que de jeunes entreprises qui ont apporté leur expérience.

A l'issue du challenge, 9 équipes lauréates ont été présélectionnées par des jurys intermédiaires composés de membres aux origines pluridisciplinaires (médecins, associations de patients, CRPV, ASIP-santé, ANSM et UPEC).

Le grand Jury, dont les membres étaient le président de l'UPEC, le président du CMG, le directeur général de l'ANSM ainsi que des représentants des associations de patients, du réseau français des CRPV, de la Direction générale de la santé, de la Haute Autorité de santé, de la CNAM, de la DREES[1] ÂÂ et d'ETALAB[2] ÂÂ a établi un classement des 3 meilleurs projets et récompensé les lauréats. La valeur totale des prix était de 12 000€.

Premier prixÂÂ : "projetÂÂ QRShare"

destiné à intégrer un QR code sur l'ordonnance du patient qui contient toutes les informations de l'ordonnance. Cet outil sécurise la dispensation et facilite la déclaration tout en sensibilisant le patient à la déclaration des erreurs médicamenteuses.

Le pharmacien aura à scanner le QR code permettant de vérifier la cohérence entre la prescription et la délivrance. En cas de survenue d'une erreur médicamenteuse, le patient scanne le QR code et est directement redirigé vers le formulaire pré-rempli du portail de signalement *signalement.social-sante.gouv.fr*

Les étudiants récompensés sont Damien Baraton (étudiant SI[3]), Albane Mizes (étudiante en pharmacie), Yann Ouhib (étudiant SI), Rachid Zeghlache (étudiant ITS [4]), Maxime Faure (étudiant ISBS [5]). Le projet répond au défi «ÂÂ faciliter la déclarationÂÂ ».

Deuxième prixÂÂ : "projet Symbiosis"

destiné à augmenter le nombre de déclarations en provenance des patients et des

professionnels de santé. Le projet mise surÂÂ l'exploitation d'une nouvelle source de recueil, la base de données SICAP des Centres antipoison et de toxicovigilance.

L'outil Symbiosis effectue la sélection et l'extraction automatisée des cas d'erreurs médicamenteuses vers la base nationale de pharmacovigilance, puis vers la base des erreurs médicamenteuses *via* ÂÂ un tri de pertinence fondé sur un algorithme développé à partir de trois critères (gravité, fréquence, type de population). Gage de qualité des données, Symbiosis offre une interface de validation des erreurs médicamenteuses recueillies dédiée aux Centres régionaux de pharmacovigilance.

Les étudiants récompensés sont Quentin Fleck (étudiant ISBS), Lucie Garcin (étudiante en médecine générale), Philippe Munier (étudiant en soins infirmier), Thomas Robertson (étudiant en pharmacie), Marc Rouy-Beltran (étudiant ISBS).

Le projet répond aux défis "faciliter la déclaration" et "aider à l'analyse".

Troisième prixÂÂ : "projet AlertMed"

destiné à simplifier la déclaration par les professionnels de santé et les patients *via* ÂÂ une application mobile à assistance vocale et un chatbot. L'application propose un formulaire de déclaration superposable à celui du portail de signalements *signalement.social-sante.gouv.fr* ÂÂ et la possibilité de suivre l'avancée du signalement.

Les étudiants récompensés sont Daniel Harroch (étudiant SI), Stéphane Joubert (étudiant ITS), Meriem Khalfaoui (étudiante ISBS), Axel Nkolo (étudiant SI), Yves Wong (étudiant ISBS).

Le projet répond aux défis "faciliter la déclaration" et "faciliter l'information des professionnels de santé et des patients".

Contact presseÂÂ : presse@ansm.sante.fr
Aude RodriguezÂÂ : 01.55.87.30.22 - Alessandro EvolaÂÂ : 01.55.87.30.66 - Peter PetitÂÂ : 01.55.87.30.77

[1] DREESÂÂ : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, ministère des Solidarités et de la Santé

[2] ETALABÂÂ : mission**ÂÂ** de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), service du Premier Ministre.

[3] Etudiant SIÂÂ : Ingénierie Systèmes d'Information [4] EtudiantÂÂ ITSÂÂ : Ingénierie et Technologies pour la Santé

[5] Etudiant ISBSÂÂ : Spécialité biomédicale et santé.